

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Demande déposée le 15/06/2022

Par : LNC BETA PROMOTION

Demeurant à : 50 ROUTE DE LA REINE - CS 50040
92773 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX

Représenté par : Monsieur TEYSSEDOU DOMINIQUE

Pour : Construction d'un ensemble immobilier de 14
logements locatifs sociaux et 37 logements en
accession sur Pavillons sous Bois

Sur un terrain sis à : 2-4-6 AVENUE ARISTIDE BRIAND
K100, K99, K97, K98 ZONE UB

référence dossier

N° PC 093057 17 B0015 M03

Surf. taxable créée : 4433 m²
Surf. de plancher créée : 3001 m²

Nb logement créé : 51
Place(s) ext. créée(s) : 0
Destination : Habitation

AFFICHAGE
DU 01.08.2022
AU 01.10.2022

Le Maire,

Vu la demande de permis de construire susvisée ;
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment l'article R 421-14 ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 31/01/2017 et modifié le 20/07/2018 ;
Vu le permis de construire n°09307857 17B0015 accordé le 02/10/2017 ;
Vu le permis de construire modificatif n°093 057 17B0015 – M1 accordé le 28/09/2020 ;
Vu le permis de construire modificatif n°093 057 17B0015 – M2 accordé le 27/10/2021 ;
Vu l'avis de dépôt en mairie en date du 16/06/2022 ;
Vu l'avis favorable avec prescriptions du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de Seine-Saint-Denis en date du 13/07/2022 ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le permis de construire est **ACCORDE** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

ARTICLE 2 : Les prescriptions émises dans le permis initial délivré le 02/10/2017, le permis modificatif M1 délivré le 28/09/2021 et le permis modificatif 2 délivré le 27/10/2021 sont maintenues.

ARTICLE 3 : L'attention du demandeur est attirée sur le fait que le projet créant de la surface taxable est soumis à la taxe d'aménagement conformément au code de l'urbanisme et est susceptible d'être soumis à la redevance d'archéologie préventive, conformément au code du patrimoine.

Le 26 JUL. 2022

Le Maire,



Katia COPPI